

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Acquisition de balisettes et de peinture routière pour la création de ralentissement Route de Moncoutant et Route de Boismé – Inscription en section investissement

Le trente Janvier deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/01/2025

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT – Sébastien PLAUD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON – Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Carine BLANCHARD

Secrétaire : Yannick BOIZUMEAU

Il a été fait l'acquisition de balisettes et peinture routière pour la création de zones de ralentissement Route de Moncoutant et Route de Boismé pour un montant de 1117,63 € TTC.

Considérant que ce type de biens n'est pas répertorié dans la nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées,

Considérant que le prix unitaire de certaines de ces fournitures est inférieur à 500 € TTC,

Considérant la nécessité d'acquérir les balisettes et la peinture pour créer ces zones de ralentissement afin d'assurer la sécurité,

Considérant que la qualité de ces fournitures permet d'en attendre une durée d'utilisation d'au moins 5 à 6 années,

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense en section d'investissement :

- Au compte 2151 Réseaux de voirie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement – compte 2151 Réseaux de voirie.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

